

À la Galerie Neuf, désormais, on paie les artistes

L'exposition collective Sauvage (S) inaugure un nouveau mode de fonctionnement à la Galerie Neuf. Désormais, l'usage de ce lieu appartenant à la Ville sera réservé soit aux étudiants (ou fraîchement diplômés) de l'Ensad, école d'arts, soit aux artistes professionnels.

Avec pour conséquence, une véritable petite révolution copernicienne dans le monde des expos : on rémunère les exposants ! Modestement, certes (100 € par artiste pour une expo collective), mais on le fait. « Qui dit artistes professionnels, dit forcément rémunération de leur travail », résume l'adjoint à la culture Bertrand Masson, en une formule qui semble couler de source.

Cette logique est pourtant loin de faire l'unanimité. Si on n' imagine pas (ou très rarement) demander à un musicien professionnel (ou un acteur de théâtre) de jouer gratuitement, en revanche, les hérauts des arts visuels, eux, sont généralement priés d'exposer gratis. Sauf à avoir at-

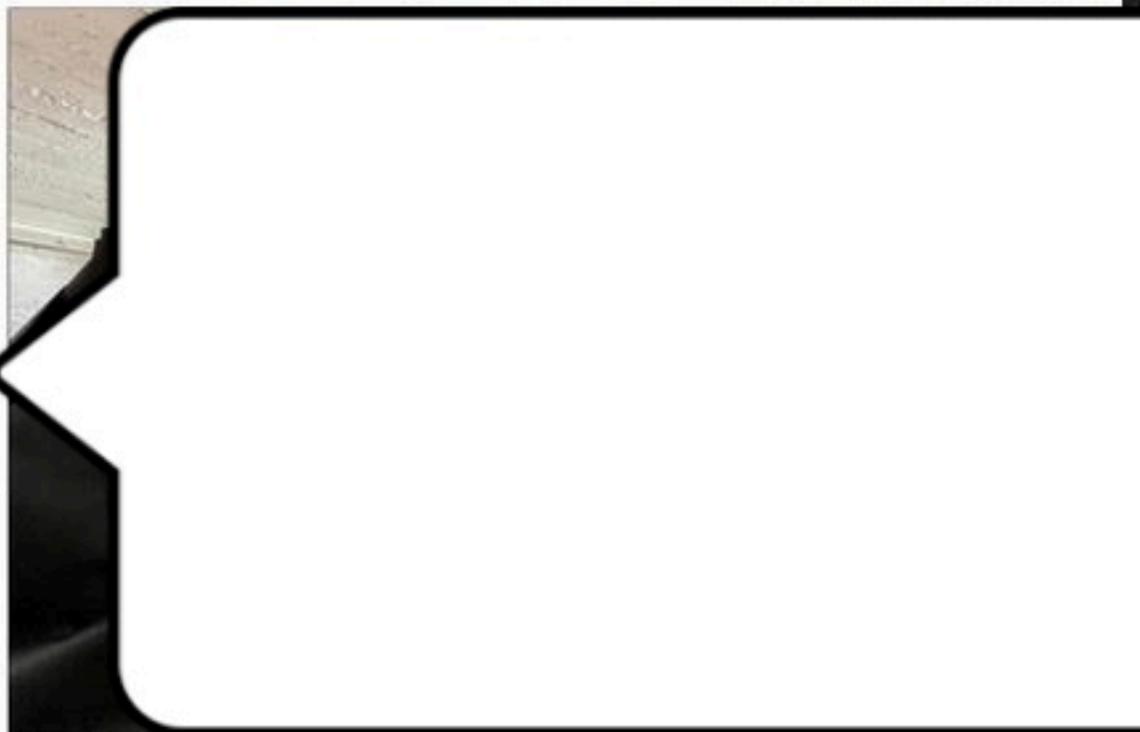
teint un certain niveau de notoriété. Et ce, au motif que l'exposition leur fait déjà l'offrande d'une visibilité qui, potentiellement, pourrait se convertir en ventes.

En réalité, les ventes sont (très) rares. Mais les organisateurs (collectivités ou privés) ne voient souvent aucune raison de revenir sur cette logique inéquitable, les dossiers de candidatures s'empilant sur leurs bureaux comme feuilles mortes en automne.

Une exposition vide

Ce discours-là, on s'en souvient, Gilbert Coqalane l'a battu en brèche (et de façon spectaculaire !) en inaugurant en février dernier une exposition à Villers-lès-Nancy, dans la galerie municipale de Graffigny. Où il n'avait... absolument rien installé. Le grand vide ! N'étant ni payé pour ses réalisations, ni même indemnisé pour les frais générés par l'installation d'une expo, il ne voyait aucune raison de faire don gratuitement de son temps et de son art.

Une fois la colère passée, le



La Galerie Neuf sera désormais réservée aux artistes professionnels ou aux étudiants de l'Ensad. Photo ER/Lysiane GANOUSSE

maire de Villers et l'artiste rebelle ont convenu d'organiser un forum sur la question qui, enfin, était officiellement ouverte.

À Nancy, une réflexion sur le sujet s'était déjà engagée de-

puis des mois. « D'autant que, peu après notre arrivée, l'équipe avait signé la charte Sodavi, des bonnes pratiques professionnelles dans le secteur des arts visuels », rappelle Bertrand Masson. Où il est pres-

crit de rémunérer les plasticiens exposants.

Ce sera donc chose systématiquement faite désormais dans tous les sites gérés par la ville de Nancy.

Lysiane GANOUSSE